



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations d'aménagement

Question écrite n° 15302

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le devenir du terrain de sport de la rue de la Fédération à Paris dans le XV^e arrondissement. Ce terrain situé 9-15, boulevard de Grenelle et 2-6, rue de la Fédération appartenait à l'Etat qui a mis cet espace à disposition de la Ville de Paris depuis 1976. A de nombreuses reprises, des opérations immobilières ont été envisagées malgré des manifestations contestataires organisées par les élus du XV^e et VII^e arrondissements, des présidents d'associations sportives et des habitants du quartier et cela dès 1980, date à laquelle, il était projeté de construire l'Institut du monde arabe. La Maison du Japon a été finalement construite sur une partie du terrain, le réduisant à une superficie permettant encore la pratique du football à sept, du handball et du basket. Depuis 1993, l'Etat a pris la décision de céder 4 300 mètres carrés sur les 6 714 restant. Un permis de construire délivré en octobre 1993 prévoyait une opération de bureaux et de logements, avec notamment l'installation éventuelle de la direction régionale et départementale d'Ile-de-France de la jeunesse et des sports, et un équipement sportif, qui serait géré par la Ville de Paris, et qui correspondrait à l'attente des utilisateurs du XV^e et du VII^e arrondissement de ce terrain. Cette vocation sportive a été constamment confirmée. En conséquence, elle souhaiterait savoir l'état de ce projet et si notamment la construction d'équipements sportifs est toujours prévue, à savoir un terrain de football à sept en surface, d'un gymnase, de vestiaires et sanitaires et d'un point accueil afin de maintenir les activités sportives existantes à cet endroit et de permettre aux très nombreux utilisateurs notamment du VII^e arrondissement, qui ne disposent pas de surface pour ces sports, de pratiquer leurs activités près de leur domicile. - Question transmise à M. le ministre des sports.

Texte de la réponse

Le ministère des sports est affectataire depuis 1990 d'une partie (6 973 mètres carrés) d'un terrain domanial situé entre la rue de la Fédération et le boulevard de Grenelle dans le XV^e arrondissement de Paris, l'autre partie (1 383 mètres carrés) étant affectée au ministère des affaires étrangères. Sur la partie affectée au ministère des affaires étrangères, conformément à un permis de construire délivré en août 1993 et à un bail emphytéotique au profit de l'Etat japonais signé en septembre 1994, la Maison de la culture du Japon a été édifiée. Cependant, de cette construction ont résulté des obligations de l'Etat vis-à-vis de la ville de Paris puisque cette dernière était propriétaire de deux parcelles, d'une superficie totale de 266 mètres carrés, sur lesquelles empiète la Maison de la culture du Japon. En échange de ces parcelles, la ville souhaitait obtenir la mise à disposition d'un terrain de sport d'environ 4 000 mètres carrés, soit plus de la moitié du terrain restant, sur lequel un projet de réalisation de logements a été instruit puis abandonné en 1997. Aucun protocole Etat-ville de Paris régularisant l'ensemble de la situation immobilière n'a cependant pu être signé, faute de réalisation de l'opération immobilière envisagée. A ce jour, la ville de Paris est utilisatrice à titre précaire de ce terrain et y a aménagé un équipement sportif de quartier. La préfecture de Paris et la ville de Paris, de concert avec le ministère des sports, ont étudié la faisabilité économique d'un projet de construction de logements sociaux, qui rencontre, a priori, l'accord de tous les partenaires. Ce projet comprendrait d'une part 180 logements, dont 150 sociaux, et deux moyennes surfaces commerciales, d'autre part des terrains de sport sur environ 3 000

mètres carrés en surface et un gymnase enterré de 1 300mètres carrés, l'ensemble de ces équipements sportifs devenant propriété de la ville de Paris. Un tel projet permettrait de conserver pleinement la vocation sportive du terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15302

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2362

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5468